

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 14 septembre 2020

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés : Anne-Marie BADIN (pouvoir donné à Jean-Yves LANNEAU), Alain MOUILLOT (pouvoir donné à Hubert DUFFNER).

Secrétaire de séance : Laura PETIT DIT DARIEL

Madame Céline TROSSAT, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Jura et Monsieur Christophe BOIS Conseiller Départemental, sont venus présenter au Conseillers Municipaux le dispositif du plan de relance décidé par le Conseil Départemental sur les projets des communes présentant des dossiers d'investissement.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

○ Modification simplifiée du Plu – Mise à disposition du public

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU suivantes :

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :

- Reclasser la zone à urbaniser à vocation d'activités située au lieu-dit « Sur la Route » (Zone 1AUy2) en zone urbaine réservée à l'activité économique (Zone UY) permettant des projets particuliers sans dépendre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur l'ensemble de la zone ;
- Intégrer dans le règlement de la zone UY certains alinéas de la zone 1AUy2 ;
- Prendre en compte le maillage des haies sur le secteur.

L'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées (le cas échéant) seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de COURLAOUX, pour une durée de 1 mois, à compter du 02 octobre 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de COURLAOUX.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie de COURLAOUX et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante mairie-de-courlaoux@wanadoo.fr.

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal Le Progrès.

Cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur de la Mairie de COURLAOUX au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de COURLAOUX durant un mois.

○ Aménagement de l'étang – Plan de relance CD39 (parking et signalétique)

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'étang communal, le projet municipal prévoit l'installation de signalétique règlementaire de sécurité et d'usage des lieux ainsi que la création d'un parking. Le coût de ce projet s'élève à 6 143.51 € HT subventionnable à 33%

par le Département. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 33% auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la « DST plan de relance ».

○ Secrétariat de Mairie – Demande DSIL

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la « dotation de soutien à l'investissement public local relance » au taux de 33% sur un montant global Etudes et travaux de 33 959.00 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'avant-projet définitif ainsi que le récapitulatif tous corps d'état d'un montant de 31 053.25 € HT pour l'aménagement du secrétariat de mairie et lance la consultation auprès des entreprises.

○ Décision modificative n°2 : augmentation de crédits aux chapitres 040 et 042 pour écriture d'amortissements

A la demande de la Trésorerie Générale, il convient de passer un jeu d'écriture sur les chapitres 040 et 042 pour une régularisation d'amortissements sur le remboursement fait par le SIVU de la chatelaine, suite à sa dissolution.

○ Commissions ECLA

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de s'inscrire dans les différentes commissions à venir.

○ Affouage 2020

Après avis du Comité Consultatif Bois et Forêt, le Conseil Municipal valide le prix du stère de bois à 7.00 €, approuve le règlement d'affouage et dit que les volumes attribués seront fonction du nombre d'affouagistes inscrits. Les inscriptions sont reçues en mairie du 11 septembre au 2 octobre 2020.

○ Rénovation du monument aux Morts

Le Conseil Municipal valide le devis de la Marbrerie Bletteranoise pour la rénovation du monument aux Morts s'élevant à 3 715.00 € HT et sollicite une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Département du Jura.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
CHAUDAT Martine & Annie	GIRARD Daniel	Champ du Chêne
GAULLIARD André	HUGUENIN / CASSECUELLE	A la Croisette
GAULLIARD Jean	ANSCHVEILLER Garchom	Chemin du Haut Gauvin
CHAVIN Valéry	GAVAND / GENTET	100 rue des Acacias

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	MARLE Mickaël	Abri véhicules
PC	RICHARD Geoffrey	Hangar pour 4 garages
DP	PICAUD Clémentine	Réfection toiture
DP	PICAUD Philippe	Réfection toiture
DP	OPH du Jura	Remplacement menuiseries
DP	TOULET Thomas	Abri de jardin
DP	LEVEBVRE Julien	Rénovation bardage de façade
DP	POMMIER Colette	Appenti
DP	MICHAUD Jean-Pierre	Clôture
DP	PRUDENT Guillaume	Isolation extérieure
DP	MONTS ET TERROIRS	Box pour vente automatique légumes

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Bois et Forêt : compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif « Bois et Forêt »,
- Etang :
 - Compte-rendu du Comité Consultatif
 - Visite du Conseil Départemental pour la labellisation de l'étang, acceptée et classement en « étang de Bresse »
- Rentrée scolaire 2020-2021 : 142 enfants sont inscrits à l'école.
- Toit de l'église : exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de rénover le toit de l'église. Un dossier sera ouvert prochainement pour rechercher la solution la plus satisfaisante ainsi que les subventions allouées.
- FC Courlaoux : un panneau d'affichage sera posé pour le club de foot de Courlaoux à l'entrée du terrain
- APEI : L'opération brioches est reportée au printemps 2021.
- Travaux éclairage public dans le cadre des économies d'énergie réalisés à partir du 22 septembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire,
Laura PETIT DIT DARIEL



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU




Compte-rendu affiché le **23 SEP. 2020**